



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1090 (Arts 345 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Le 14 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1090 ayant pour objet :

- [1.] de modifier la vitesse permise sur le chemin Chevrier et sur la côte Saint-Charles selon le règlement numéro RMH 399;
- [2.] d'arrimer les moments de dépôts des sacs de papier compostables et des branches aux fins de leur collecte selon le règlement numéro 465;
- [3.] d'assouplir les règles de remboursement liées à l'activité camp de jour, prévues au règlement numéro 1000, en raison de la période de pandémie.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal dont les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/heures>. Des copies du règlement peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles. Ce texte réglementaire est également disponible sur le site Internet de la Ville depuis son dépôt préalablement à son adoption : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglements> La version adoptée lors de la séance du 14 juillet 2020 est identique à celle antérieurement déposée.

Les codifications administratives des règlements numéros RMH-399 (RMH 399-2020), 465 et 1000 seront disponibles sur le site Internet de la Ville au cours des prochaines semaines, et ce, sans frais : <http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/reglements>

Le règlement numéro 1090 entre en vigueur à la date de la présente publication dans le journal « La voix régionale de Vaudreuil-Soulanges », sauf l'article 2 apportant les modifications au règlement numéro RMH 399-2020 L'entrée en vigueur de celui-ci est fixée au 1^{er} août 2020 afin de tenir compte du processus amorcé par le règlement numéro 1085 plus tôt cette année.



Nathaly Rayneault, avocate, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Notre ☎ : 0230-210 (42 712)

Z:\0200 - GC\0230 - LP_REG\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1090_Omnibus 399, 465 et 1000 (42712)\2020-07-14_AP EEV.doc